

voiliers océaniques d'un tonnage de 57,752 tonneaux. L'année suivante, en 1854, six steamers, d'un tonnage total de 5,545 tonneaux, 252 voiliers de 65,365 tonneaux, et 4,251 vaisseaux des eaux intérieures, d'un tonnage de 323,578 tonneaux, vinrent dans ce port; soit un tonnage total de 394,488 tonneaux, et un tonnage moyen, pour les navires océaniques, de 274 tonneaux. En 1892, 38 ans plus tard, le tonnage total arrivé à Montréal était de 2,086,308 tonneaux, dont 1,036,707 tonneaux appartenant aux steamers océaniques, 658 steamers et 7 voiliers, le tonnage moyen des steamers s'étant élevé à 1,410 tonneaux.

En 1894, le nombre de vaisseaux océaniques arrivés a été de 734, avec un tonnage de 1,096,909 tonneaux. De ce nombre, 684 étaient des steamers d'un tonnage de 1,079,313, et 50 voiliers, d'un tonnage de 17,596 tonneaux. Comparée avec 1893, la réduction dans le nombre des steamers a été de 120, et dans le tonnage, de 72,464 tonneaux.

En 1895, il arriva 640 vaisseaux de la marine marchande, formant un tonnage de 1,069,386 tonneaux. Sur ce nombre 592 étaient des steamers représentant 1,055,611 tonneaux.

Le nombre de vaisseaux qui arrivèrent dans le port de Montréal et venant des provinces maritimes, en 1881, fut de 212, représentant 99,378 tonneaux.

Le nombre total des vaisseaux venant des provinces maritimes pour 1895 a été de 291, avec un tonnage de 300,060 tonnes; 256 d'un tonnage de 296,256 tonneaux étaient des steamers.

Depuis 1881 la marine marchande engagée dans le commerce inter-provincial entre Montréal et les provinces du Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Édouard a augmenté de 200,682 tonneaux, soit une augmentation de 202 pour 100.

1106. Une comparaison entre 1876 et 1895 montre les changements suivants pour toute la Puissance :

	1876.	1895.
Tonnage des vaisseaux pour le commerce par mer.....	5,910,764	10,976,829
“ “ par eau à l'intérieur entre le Canada et les Etats-Unis...	4,000,435	8,124,134
“ “ des côtes.....	10,300,939	25,473,434
Totaux.....	20,212,138	44,574,497

La proportion pour chacun dans son entier, par année, est comme suit :—

	1876. Pour 100.	1895. Pour 100.
Tonnage pour le commerce par eau.....	29·2	24·6
“ “ par eau à l'intérieur.....	19·8	18·2
“ “ des côtes.....	51·0	57·2

L'augmentation du tonnage total des vaisseaux de la marine marchande s'élevait à 120 pour 100, dans ces trois catégories.

1107. Le commerce côtier du Canada est soumis à la loi, chap. 83, des Statuts révisés du Canada, qui stipule qu'aucune marchandise ni aucun voyageur ne seront transportés par eau d'un port à un autre du Canada, sauf sur des vaisseaux anglais. Le gouverneur général en Conseil peut, cependant, déclarer que cette disposition ne s'appliquera pas aux vaisseaux